

**LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME**  
Fonds Commun de Placement Rapport annuel au  
31 décembre 2022

**Rapport de gestion**  
**« non audité par le Commissaire aux Comptes »**

---

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

## OBJECTIF DE GESTION

Le fonds La Française Carbon Impact Income cherche, au travers de l'investissement dans le compartiment maître de droit luxembourgeois La Française LUX – Carbon Impact Income (compartiment de la SICAV La Française Lux) à générer une croissance régulière du revenu et du capital à moyen et à long terme à travers un investissement dans des titres filtrés préalablement selon des critères d'investissement ESG et avec un objectif de réduction des émissions carbone.

La performance de La Française Carbon Impact Income sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

## INDICATEUR DE REFERENCE :

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### 1- Stratégie utilisée

L'investissement du fonds La Française Carbon Impact Income est réalisé à hauteur de 85% minimum au travers d'un OPCVM maître de droit luxembourgeois dénommé La Française LUX – Carbon Impact Income (catégorie d'action F) et à titre accessoire en liquidités.

### 2- Actifs utilisé par le fonds nourricier

a) **OPCVM** : investissement au minimum 85% de son actif dans le compartiment maître La Française LUX – Carbon Impact Income

b) **Liquidités** : à titre accessoire

Les OPCVM maître et nourricier ont conclu un accord par lequel :

- l'OPCVM maître s'engage à transmettre au fonds nourricier tous documents et informations le concernant (notamment documents constitutifs, contrats avec des tiers, exposition aux marchés à terme, process de suivi des risques, non-respect de la réglementation,...) dans les meilleurs délais,
- les OPCVM maître et nourricier s'engagent à coordonner les modalités de calcul de leur valeur liquidative et à se tenir informés de toute suspension des ordres de souscription / rachat,
- les OPCVM maître et nourricier se tiennent mutuellement informés de toute modification les concernant (ex. décision de fusion ou liquidation, changement de dépositaire, ...).

Cet accord est disponible sur simple demande écrite auprès du Département Marketing Produits de la société de gestion, à l'adresse e-mail : [contact-valeursmobilières@lafrancaise-group.com](mailto:contact-valeursmobilières@lafrancaise-group.com)

## Rappel de l'objectif et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître La Française LUX - Carbon Impact Income

### **1. Objectif de gestion du fonds maître :**

*L'objectif de ce fonds est d'obtenir une croissance régulière du revenu et du capital à moyen et à long terme. :*

*- en investissant, selon une approche d'allocation flexible multi classes d'actifs (Actions et Taux), dans des titres filtrés préalablement selon des critères d'investissement ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion ; et*

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

- d'avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) inférieure d'au moins 30% à celle de l'indicateur de référence composite : 20% MSCI World net total return USD Index (NDDUWI Index) + 40% ICE Bofa Global High Yield Index (HW00 Index) + 40% JP EMBI Global Diversified Index (JPGCCOMP Index).  
Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.

## 2. Indicateur de référence du fonds maître :

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

## 3. Stratégie d'investissement du fonds maître :

### 1. Stratégies utilisées

La stratégie d'investissement sera mise en oeuvre par une gestion discrétionnaire flexible d'un portefeuille composé d'actions), d'obligations d'états et d'entreprises de pays membres de l'OCDE et/ou des pays émergents.

La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » (ci-après, l'« Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisé dans les critères d'investissement responsables. Il est précisé qu'il existe un risque de conflits d'intérêts portant sur la fourniture de scores ESG avec le centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française.

**L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le compartiment a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.**

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré	Zone géographique (nationalité) des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
	Zone Euro	0 – 100%
Entre 0 et +8	Europe (hors zone euro)	0 – 100%
	Pays membres de l'OCDE (hors Europe)	0 – 100%
	Pays hors OCDE (y compris les émergents)	0 – 70%

Le processus d'investissement du compartiment comprend les trois étapes suivantes :

### **Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité (Intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et thématique)**

Cette première étape diffère en fonction de la nature des émetteurs, à savoir (i) s'il s'agit d'émetteurs publics/souverains (les Etats) ou (ii) d'entreprises (Actions et obligations d'entreprises)

#### **(i) Pour les émetteurs publics/souverains (les Etats) :**

L'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs publics/souverains (ci-après les « Etats ») qui appartiennent à l'indice JP EMBI Global Diversified Index. On y ajoute des pays, non présents dans l'indice global mais présents dans des sousindices régionaux (comme la République Tchèque, la Slovaquie, la Thaïlande, la Macédoine, Israël) et investissables ce qui constitue l'univers d'investissement initial. L'ensemble de ces pays est analysé par l'Equipe de Recherche ESG laquelle a développé un modèle ESG propriétaire. Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

Chaque Etat faisant partie de l'univers d'investissement initial est évalué selon ces différents indicateurs de performance liés au changement climatique, à la transition énergétique ainsi qu'aux performances sociales et de gouvernance. Néanmoins, sont automatiquement écartés, les pays figurant sur la liste noire élaborée par le Groupe La Française en vertu de sa politique d'exclusion.

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

Ces indicateurs de performances sont regroupés au sein des deux piliers suivants :

- **le pilier Adaptation** : ce pilier mesure la vulnérabilité des Etats aux événements climatiques extrêmes (degré d'exposition aux catastrophes naturelles, coût des dommages économiques et humains) au regard de leurs capacités d'adaptation (gouvernance responsable, cadre institutionnel, organisation sociale, niveau de développement, ressources économiques).

A ce titre, ce pilier Adaptation regroupe les indicateurs de performance suivants :

- Environnemental (le degré d'exposition aux catastrophes naturelles) ;
- Sociaux (par exemple, le taux de développement humain des pays du monde à travers l'indice de développement humain) ;
- Gouvernance (par exemple, la qualité de la gouvernance d'un pays à travers l'indicateur de Gouvernance mondiale (WGI))

- **le pilier Transition** : ce pilier permet d'appréhender pour chaque Etat sa performance et sa stratégie en faveur de la transition vers une économie bas carbone. Ce pilier se concentre sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques en évaluant le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GHG), la dépendance aux énergies fossiles, la capacité de mise en place de sources d'énergie renouvelable (déploiement des capacités et flux d'investissements).

A ce titre, ce pilier Transition regroupe des indicateurs de performance suivants :

-> Economie Carbone:

- Mesure des Emissions de gaz à effet de serre: en absolu, par habitant, rapporté au PIB ;
- Mesure de la dépendance aux énergies fossiles: poids des énergies fossiles au niveau des Exports, au niveau du PIB, et au niveau du mixte énergétique du pays ;

-> Economie verte:

- Mesure de la part des énergies renouvelables: au niveau du mixte énergétique, au niveau de la production d'électricité, des installations de capacité, efficacité énergétique ;
- Mesure des flux d'investissement réalisés sur les technologies vertes

Sur la base des informations détenues par l'Equipe de Recherche ESG, un score d'Adaptation et un score de Transition sont attribués à chaque Etat faisant partie de l'univers d'investissement initial. Les scores sont calculés de manière quantitative pour chaque Etat.

À la fin du processus, chaque Etat se voit attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (le meilleur). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

Cette première étape de l'analyse consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les Etats devant être écartés.

L'approche en sélectivité permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés selon la répartition suivante : (i) 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et (ii) 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial.

## (ii) Pour les entreprises :

**Pour les Actions** : L'univers d'investissement initial est construit à partir des Entreprises qui appartiennent l'indice MSCI World net total return USD Index (NDDUWI Index)

**Pour les Obligations d'entreprise** : L'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs privés (ci-après les « Entreprises ») qui appartiennent à l'indice ICE Bofa Global High Yield Index (HW00 Index)

Chaque Entreprise faisant partie de l'univers d'investissement initial est évaluée selon différents indicateurs de performance liés à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par le Centre de Recherche. Il est précisé qu'il existe un risque de conflits d'intérêts portant sur la fourniture de scores ESG avec le centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française.

Le processus de notation ESG est structuré en cinq étapes lesquelles peuvent être décrites comme suit :

1. Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources
2. Calcul d'indicateurs clés de performance (KPI, au minimum 30)
3. Agrégés et complétés d'informations récentes collectées et jugées pertinentes par l'Equipe de Recherche ESG, ils donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (durabilité environnementale, capital humain et capital organisationnel)

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

4. Calcul de pondérations pour les trois piliers, différentes selon les secteurs
5. Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations sectorielles spécifiques

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les Entreprises sont :

- Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
- Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
- Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...

À la fin du processus, chaque Entreprise se voit attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (le meilleure). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

Cette première étape de l'analyse consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les Entreprises devant être écartées.

Ainsi, sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, les émetteurs suivants :

- les émetteurs exposés aux armes controversées ; et
- Les émetteurs tirant plus de 25% de leurs revenus du charbon thermique, ou plus de 5% du tabac ;
- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste noire
- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste rouge des pays sensibles font l'objet de diligences préalables à l'investissement menées par les équipes de gestion.

Ces listes, tenues et mises à jour par le Département de la Conformité du groupe La Française, sont établies au regard des sanctions internationales et des implications en matière de terrorisme et de corruption.

Ensuite, sont écartés les 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles sur chacun des univers d'investissement initiaux (20% sur l'univers actions et 20% sur l'univers des obligations d'entreprises).

L'ensemble de ces Entreprises exclues représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le compartiment ne peut pas investir. En effet, les Entreprises dont le score ESG est inférieur au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de l'univers investissable.

## **Étape 2 : Analyse Carbone et financière**

Cette deuxième étape diffère en fonction de la nature des émetteurs, à savoir (i) s'il s'agit d'émetteurs publics/souverains (les Etats) ou (ii) d'Entreprises.

### **(i) Pour les émetteurs publics/souverains (les Etats) :**

Lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse macro-économique des émetteurs publics/souverains (ciaprès, les « Etats ») ayant passé l'étape 1 est effectuée.

En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatiques (par exemple, émission carbone, mixte énergétique).

Afin de mesurer la performance des Etats face à ces critères, les données ayant été collectées par l'Equipe de Recherche ESG auprès des fournisseurs de données spécialisés (par exemple, les données carbonées des pays collectées par PRIMAP) sont prises en compte.

A l'issue de cette analyse, un score Carbon Impact est attribué à chaque Etat, celui-ci étant la moyenne du score d'Adaptation et du score de Transition.

En complément du score Carbon Impact quantitatif attribué, une analyse qualitative de chaque Etat est réalisée.

Cette analyse qualitative est basée sur l'analyse de la trajectoire des émissions carbonées de l'Etat. Lors de cette analyse, l'équipe de gestion va estimer la capacité d'un Etat à remplir ses objectifs de décarbonation. L'équipe de gestion analyse la politique climatique de chaque Etat en se basant sur les Contributions des Etats déterminées au niveau national (CDN) en provenance de la Convention-cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (UNFCC).

L'équipe de gestion réalise également une analyse du mixte énergétique de l'Etat et de l'efficacité de sa gouvernance sur les choix énergétiques: soutien aux énergies fossiles ou déploiement des capacités de production des énergies renouvelables.

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

À la suite de l'analyse financière et l'analyse carbone (tant quantitative que qualitative), les Etats sont qualifiés en :

- **1. Gagnants** : pays leaders dans la transition, plus résilients aux changements climatiques avec des capacités d'adaptation élevées (gouvernance responsable, haut niveau de développement) ;
- **2. Survivants** : pays vulnérables aux changements climatiques mais bien positionnés dans leur transition vers une économie bas carbone ;
- **3. Outsiders** : pays en retard dans leur transition mais bénéficiant toutefois de capacités d'adaptation nécessaires pour agir ;
- **4. Perdants** : pays les plus vulnérables aux changements climatiques, faibles capacités d'adaptation (gouvernance non responsable, bas niveau de développement), risque de transition très important (forte dépendance aux énergies fossiles, très faiblement engagés sur les énergies renouvelables).

Aucun investissement ne sera effectué dans les Etats qualifiés de Perdants.

La qualification des Etats fait l'objet d'une revue annuelle entre l'équipe de gestion et l'Equipe de Recherche ESG. Les dossiers sont également revus en cas d'évolution de la politique climatique de l'Etat, ou lorsqu'un évènement majeur survient, afin de réanalyser le cas d'investissement. Ainsi, si au cours d'une revue, un Etat est qualifié de Perdant, la société de gestion cédera les titres dans un délai raisonnable, quel que soit le niveau du titre au moment de la cession. Cette cession peut avoir un impact sur la performance financière du compartiment.

## (ii) Pour les Entreprises :

Lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse financière des Entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1(ii) est effectuée.

L'analyse financière vise à sélectionner les émetteurs de qualité générant des cash-flows récurrents et ayant un modèle d'entreprise générateur de valeur ajoutée. Pour les actions, elle est basée sur l'analyse des critères de qualité, de croissance, de valorisation, de volatilité et de momentum. Pour les émetteurs d'obligations d'entreprises, l'analyse financière vise à déterminer la qualité de crédit de l'émetteur. Après avoir réduit l'univers sur la base de l'analyse financière, une analyse "carbone" est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique.

Ces critères existent à différents niveaux comme la performance historique des émissions carbone (basées sur les émissions de scope 1 – émissions directes et ; de scope 2 – émissions indirectes ; à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici peut représenter une part importante des émissions totales), la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en oeuvre par l'entreprise pour participer à la transition. Afin de mesurer la performance des entreprises face à ces critères, l'équipe de gestion utilise des données collectées par l'Equipe de Recherche ESG auprès de fournisseurs de données spécialisés (par exemple, les données « carbone » des entreprises collectées par l'organisation internationale Carbon Disclosure Project). À l'issue de cette analyse, un score « carbon impact » est attribué.

Les Entreprises des différents secteurs sont ensuite qualifiées de manière discrétionnaire, selon la méthodologie de la société de gestion, sujettes aux limitations précisées ci-dessus, en : i) bas carbone, ii) en transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle, iii) en transition mais ambitions requises (sur lesquelles la société de gestion ne joue aucun rôle actif) et iv) retardataires selon le score « Carbon Impact » attribué. Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataires.

Les Entreprises bénéficient d'une revue annuelle des dossiers entre la gestion et l'Equipe de Recherche ESG. Les dossiers sont également revus quand la stratégie de l'entreprise est mise à jour ou qu'un changement majeur survient, afin de réanalyser le cas d'investissement. Ainsi, si, au cours d'une revue, une entreprise est qualifiée comme retardataire, la société de gestion cédera les titres dans un délai raisonnable, quel que soit le niveau du cours du titre au moment de la cession. Cette cession peut avoir un impact sur la performance financière du compartiment.

Le compartiment pourra également investir dans des instruments de la finance durable qui englobent les catégories suivantes :

- Les obligations vertes (green bonds) ;
- Les obligations durables (sustainability bonds) ;
- Les obligations sociales (social bonds) ;
- Les titres de dette liés à une performance sur un ou des objectifs de développement durable (sustainability-linked bonds)

Pour les obligations vertes (green bonds) :

La part d'obligations vertes dans le compartiment peut être variable et n'est pas bornée. Elle dépendra de l'évolution du marché et de la taille du gisement.

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

L'analyse des obligations vertes se fait selon trois axes et en complément des étapes décrites ci-dessous, à savoir :

## 1. L'adhésion aux quatre piliers des « Green Bond Principles » :

- L'utilisation des fonds : les fonds doivent être utilisés pour financer ou refinancer des projets verts en ligne avec la taxonomie définie par les « Green Bond Principles » et, une fois en vigueur, avec la nouvelle taxonomie européenne ;
- Le processus de sélection et d'évaluation des projets : sélection et description précises des projets financés par l'obligation verte, gouvernance mise en place autour de la sélection, définition des objectifs environnementaux et mesures d'impact liés à ces projets.
- La gestion des fonds : détail des fonds alloués par projet, capacité de suivi des fonds utilisés avec un processus rigoureux
- La transparence et le reporting : l'émetteur doit communiquer au moins annuellement et de manière transparente sur 2 points : l'allocation des fonds (fonds alloués et activités financés) et l'impact des projets, c'est-à-dire la contribution directe sur l'environnement comme la réduction des émissions carbone (rapport d'impact, objectifs)

## 2. La stratégie et le statut de transition énergétique de l'émetteur (étape 2)

- Une analyse croisée est réalisée avec l'analyse fondamentale de l'émetteur décrite préalablement (analyse financière et analyse carbone)

## 3. Analyse et mesure d'impact des projets financés

- une attention particulière est prêtée au choix des projets financés et à leur cohérence avec la stratégie de transition énergétique plus globale de l'émetteur. Par ailleurs, un prestataire externe collecte et mesure les émissions évitées pour les projets financés par l'obligation verte. Enfin, les émetteurs d'obligations vertes qu'ils soient publics ou privés, feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion (étape 1) et la phase d'analyse macroéconomique/crédit et carbone (étape 2).

La part des émetteurs publics/souverains (Etats) et entreprises analysées au titre des critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille.

### **Etape 3 : Mesure de l'intensité carbone**

Cette étape 3 est commune aux deux processus d'investissement concernant les émetteurs publics/souverains (les Etats) et les Entreprises. La société de gestion s'engage sur un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 30% par rapport à son indicateur composite de référence 20% MSCI World net total return USD Index (NDDUWI Index) + 40% ICE Bofa Global High Yield Index (HW00 Index) + 40% JP EMBI Global Diversified Index (JPGCCOMP Index). Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps.

Ainsi, l'objectif de réduction de l'intensité carbone est suivi de la manière suivante :

- L'intensité carbone d'un pays est calculée comme étant le ratio entre le volume des émissions de gaz à effet de serre (GHG) du pays en tonne de CO<sub>2</sub>eq et le PIB. L'intensité carbone correspond à une mesure des émissions de gaz à effet de serre (GHG) par unité de production économique (PIB). Les émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>eq par euros investis sont basées sur les émissions globales de gaz à effet de serre du pays au niveau national en excluant l'UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), c'est-à-dire regroupant les émissions et les absorptions de ces gaz découlant directement d'activités humaines liées à l'utilisation des terres, leurs changements d'affectation et à la forêt.
- L'intensité carbone d'une entreprise est calculée comme étant le ratio entre le volume des émissions de gaz à effet de serre (GHG) de l'entreprise en tonnes de CO<sub>2</sub>eq et le chiffre d'affaires. Les émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>eq par euros investis sont basées sur les émissions de scope 1, émissions directes, et de scope 2, émissions indirectes (à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici, peut présenter une part importante des émissions totales) rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise.

Les émissions de gaz à effet de serre (GHG) en provenance des pays et des entreprises sont agrégées au niveau du portefeuille selon cette méthodologie.

Ces intensités carbonées sont ensuite pondérées par le poids des titres en portefeuille.

Ainsi, le fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Les différentes méthodologies qui ont été retenues par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers ont une limite qui porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des différents émetteurs.

Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG et l'analyse carbone, sont reprises dans le code de transparence disponible sur le site de La Française [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

## 2. Actifs (hors dérivés intégrés)

a. **Actions** : oui jusqu'à 50% de l'actif net. Le compartiment pourra également détenir des actions à la suite de la conversion d'obligations convertibles.

b. **Titres de créance et instruments du marché monétaire et obligataire (dont convertibles)**: oui

Le compartiment investira dans des obligations d'Etat (jusqu'à 50% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 100% de l'actif net), des titres de créances négociables (dont les titres négociables à court terme tels que les certificats de dépôt ou les billets de trésorerie ; les bons à moyen terme négociables et les Euro Commercial Paper), les bons à moyen terme négociables et Euro Commercial Paper), de toute échéance, à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations de qualité équivalente à « Investment Grade », d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net).

Le compartiment pourra également investir dans des dettes High Yield (titres à caractère spéculatif) jusqu'à 100% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugée équivalente par la société de gestion) et jusqu'à 100% en non noté. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.

L'exposition du compartiment aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 70% de l'actif net.

Le compartiment pourra également investir en obligations contingentes convertibles (cocos) jusqu'à 10% de l'actif net.

c. **OPC** : oui, jusqu'à 10% de l'actif

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie.

Ils seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du compartiment ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du compartiment.

Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% maximum en actions de sociétés de placement immobilier (REIT) ayant le statut de valeurs mobilières au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (concernant les organismes de placement collectif) et des réglementations liées, actions privilégiées et titres de créance de sociétés immobilières cotées en bourse et titres assimilables de sociétés d'exploitation immobilière.

A compter du 20 juillet 2022, l'exposition du portefeuille au risque de change (après couverture) ne dépassera pas 50% de l'actif net. Jusqu'à cette date il ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments assimilés à des liquidités à titre accessoire. Ceux-ci peuvent inclure des OPC monétaires ou des OPC dont l'échéance pondérée globale de l'investissement ou la fréquence de révision des taux d'intérêt ne dépasse pas 12 mois.

Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :

	Actions	Titres de créances, instruments du marchés monétaire et obligataires	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement
Fourchettes de détention	0-50%	0-100%	0-10%
Investissement dans des instruments financiers des petites capitalisations	0-10%	Néant	Néant
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	0-70%	0-70%	0-70%

Le gestionnaire d'investissement met en oeuvre un processus d'allocation dynamique et flexible sur des catégories d'actifs sélectionnées.

### **3. Instruments dérivés**

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme et optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture dont l'utilisation répond à l'objectif de gestion du compartiment.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui
- taux : oui
- change : oui
- crédit : oui
- Indice : oui

Nature des interventions :

- couverture discrétionnaire : oui
- exposition : non
- arbitrage : non

Nature des instruments utilisés :

- futures : oui
- swaps (taux, devises) : oui
- change à terme : oui
- options (listées, OST) : oui
- caps et floors : non
- Credit Default Swap (CDS) (single name, indice) : oui

Le compartiment n'aura pas recours à des Total Return Swaps.

L'exposition consolidée aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%.

Les instruments dérivés listés ci-dessus sont soumis au même processus d'analyse extra-financière que les titres vifs décrits dans la stratégie d'investissement en respectant notamment l'approche en sélectivité et les différentes politiques d'exclusion.

### **4. Titres intégrant des dérivés :**

*Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :*

- actions : oui
- taux : oui
- change : oui
- crédit : oui
- indice : oui

*Nature des interventions :*

- couverture : oui
- exposition : non
- arbitrage : non

*Nature des instruments utilisés :*

- obligations convertibles : oui
- EMTN : oui
- BMTN : oui
- Callables : oui
- Puttables : oui
- Bons de souscriptions : oui
- Obligations contingentes convertibles (cocos) : oui (dans la limite maximum de 10%)

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

Le compartiment recourra de préférence à des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, mais se réserve le droit de conclure des contrats de gré à gré lorsqu'ils sont mieux adaptés à l'objectif de gestion ou offrent des coûts de transaction moindres.

Le compartiment peut utiliser des produits dérivés tel que futures, forwards, options, warrants, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent et CDS sur indice) et Non Deliverable Forward pour compenser un investissement direct, une couverture, une gestion efficace du portefeuille et créer un effet de levier.

## **Informations relatives aux garanties financières du compartiment**

### **- Nature des garanties financières :**

*Dans le cadre des opérations sur dérivés négociées de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence. Les garanties seront conservées par le dépositaire du compartiment.*

### **- Politique de réinvestissement des garanties reçues :**

*Les garanties financières reçues en espèces pourront être :*

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

*Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.*

### **- Sélection des contreparties :**

*La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres. A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne.*

### **- Rémunération :**

Les informations relatives à la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commission » du prospectus.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## **PROFIL DE RISQUE**

### **Rappel du profil de risque du compartiment maître La Française LUX - Carbon Impact Income**

#### Risque de perte en capital :

*L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.*

#### Risque de liquidité :

*Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Cela pourra faire baisser la valeur liquidative.*

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

## Risque d'investissement ESG :

Le compartiment utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le compartiment peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières.

## Risque de durabilité :

Il s'agit de la survenance éventuelle d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement du compartiment. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

## Risque de taux d'intérêt :

Le Compartiment est soumis au risque de taux d'intérêt. La valeur d'un titre de créance ou d'un titre lié à une créance augmente généralement lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Tandis que des fluctuations de taux d'intérêt peuvent peser sur les revenus d'intérêts du Compartiment, ces changements peuvent avoir une influence négative ou positive sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

## Risque de marché actions :

Le Compartiment est exposé aux marchés actions. Si les marchés baissent, la valeur du Compartiment baissera.

Les investissements du compartiment sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra donc avoir le même comportement.

## Risque de contrepartie :

Le Compartiment peut conclure des opérations financières sur produits dérivés et des transactions à réméré ainsi que d'autres contrats qui comportent une exposition au risque de crédit de certaines contreparties. Si une contrepartie manque à son obligation, le Compartiment peut enregistrer une baisse de la valeur de son portefeuille.

## Risque lié au marché immobilier :

L'immobilier et les investissements y afférents peuvent être affectés par tout facteur diminuant la valeur d'une zone géographique ou d'un bien individuel.

Plus précisément, les investissements effectués dans les sociétés immobilières ou les sociétés ou titres y afférents (y compris les intérêts dans le cadre des hypothèques) peuvent être pénalisés par les catastrophes naturelles, les ralentissements économiques, la construction excessive, les changements de zonage, les hausses d'impôts, les tendances démographiques ou de mode de vie, la pollution de l'environnement, les défaillances sur prêts immobiliers, les fautes de gestion et d'autres facteurs pouvant affecter la valeur de marché ou le flux de trésorerie de l'investissement.

De nombreux émetteurs de titres liés à l'immobilier présentent un niveau d'endettement élevé, ce qui rend leurs titres plus volatils.

La valeur des titres liés à l'immobilier ne reflète pas nécessairement la valeur des actifs sous-jacents.

## Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Compartiment se fonde sur la sélection de titres et sur les prévisions concernant les marchés des actifs du Compartiment. Il existe un risque que le Compartiment ne puisse pas être investi à tout moment dans les titres enregistrant les meilleures performances. La performance du Compartiment peut par conséquent être inférieure à l'objectif de gestion. En outre, la valeur nette d'inventaire du Compartiment peut avoir une performance négative.

## Risque lié aux obligations contingentes :

Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

## LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants (liste non exhaustive):

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité

### Risque lié aux instruments dérivés :

Le Compartiment a recours à des produits dérivés, c'est-à-dire à des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or, les fluctuations de cours de l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant

### Risque de change :

Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Les investisseurs des pays de la zone euro sont exposés aux risques induits par les fluctuations des taux de change.

### Risque de crédit :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur.

Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

### Risque lié aux investissements dans les pays émergents :

Le compartiment peut être exposé aux marchés des pays émergents. Investir dans ces marchés implique un niveau élevé de risque compte tenu du contexte politique et économique de ces marchés, ce qui peut peser sur la valeur des placements du compartiment. Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent diverger des normes prévalant sur les principaux marchés internationaux. En outre, l'investissement sur ces marchés comporte des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à une volatilité accrue, à des retards dans les règlements/livraisons ainsi qu'à la liquidité restreinte de certaines lignes du portefeuille du compartiment. La valeur nette d'inventaire du compartiment peut par conséquent chuter.

### Risque lié aux investissements en titres « high yield » dits « spéculatifs » :

Ce compartiment doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Ces titres classés en « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part du compartiment peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur de ces titres en portefeuille baisse.

### Risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance :

Le risque de défaut est le risque lié à la solvabilité de l'entité qui a émis les titres. Ce risque est d'autant plus élevé que le compartiment investit dans des titres spéculatifs ou non notés pouvant représenter un risque élevé de baisse de la valeur liquidative du compartiment et de perte en capital.

### Risque de levier :

L'exposition nette élevée du compartiment à certains investissements pourrait rendre son cours plus volatil.

Dans la mesure où le compartiment a recours à des instruments dérivés ou à des prêts de titres pour augmenter son exposition nette à un marché, un taux, un panier de titres ou toute autre source de référence financière, les fluctuations du cours de la source de référence seront amplifiées au niveau du fonds.

### Risque lié aux fonds d'investissement :

Comme pour tous les fonds d'investissement, les investissements dans le compartiment comportent certains risques auxquels un investisseur ne serait pas confronté s'il investissait directement sur les marchés :

- les transactions des autres investisseurs, en particulier de soudaines et importantes sorties de liquidités, pourraient interférer avec la gestion ordonnée du compartiment et entraîner une chute de sa valeur nette d'inventaire ;

## LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

- l'investisseur ne peut pas diriger ou influencer la façon dont les capitaux sont investis tant qu'ils restent au sein du compartiment ;
- l'achat et la vente d'investissements par le compartiment peuvent ne pas être optimaux d'un point de vue fiscal pour un investisseur donné ;
- le compartiment est soumis à diverses lois et réglementations d'investissement qui limitent l'utilisation de certains titres et techniques d'investissement susceptibles d'améliorer la performance ; le compartiment étant enregistré dans des juridictions qui imposent des restrictions plus strictes, cette décision pourrait limiter davantage ses activités d'investissement ;
- le compartiment étant basé au Luxembourg, toutes les protections qui auraient été fournies par les autres autorités de réglementation (y compris, pour les investisseurs ne résidant pas au Luxembourg, celles de leur autorité de réglementation nationale) peuvent ne pas s'appliquer ;
- les actions du compartiment n'étant pas cotées, la seule option pour la liquidation des actions est généralement le rachat, qui pourrait être soumis aux politiques de rachat définies par le compartiment ;
- du fait qu'il investit dans d'autres OPCVM/OPC, le compartiment peut être soumis à d'autres commissions d'investissement, ce qui provoquerait une nouvelle réduction des plus-values ;
- étant donné le mode de calcul des commissions de performance, un investisseur peut devoir, dans certain cas, payer une commission de performance même si la performance réelle est négative ;
- la SICAV pourrait ne pas être en mesure de tenir un fournisseur de services pleinement responsable des pertes ou des opportunités manquées par la faute du fournisseur de services ; par exemple, la banque dépositaire ne répond que de la négligence et du manquement volontaire de sa part et de la part de tout agent local ;
- la SICAV traitant avec des sociétés affiliées à La Française, et que ces sociétés affiliées (et sociétés affiliées d'autres fournisseurs de services) traitent entre elles pour le compte de la SICAV, des conflits d'intérêts peuvent survenir (bien que pour les atténuer, toutes lesdites activités commerciales doivent être menées selon les pratiques habituelles de marché, et toutes les entités, ainsi que les personnes qui leur sont associées, soient soumises à de strictes politiques de traitement équitable interdisant de tirer parti des informations privilégiées et de faire preuve de favoritisme) ;
- les changements de régime fiscal ou de réglementations peuvent entraîner des coûts, des inefficacités ou des pertes pour le compartiment ainsi que limiter ses options de gestion des investissements ou compromettre sa capacité à atteindre son objectif ;
- l'utilisation de garanties, que ce soit dans le cadre de contrats sur instruments dérivés, de prêts de titres ou de contrats de prise en pension, peut ne pas entièrement couvrir les pertes et entraîner des risques de liquidité ;
- parce qu'il n'y a pas de ségrégation de la responsabilité entre les différentes classes d'actions d'un compartiment, les investisseurs dans une certaine classe d'actions peuvent subir les conséquences négatives de techniques et transactions réalisées dans d'autres classes d'actions du même compartiment. Une liste des classes d'actions présentant un risque de contagion aux autres classes d'actions peut être obtenue sur demande auprès de la Société de gestion.

### Risque de gestion :

L'équipe en charge de la gestion du compartiment peut se tromper dans son analyse, ses hypothèses ou ses projections.

Cela inclut les prévisions concernant le secteur, le marché les tendances économiques, démographiques ou autres. Cela comprend également l'analyse que l'équipe de gestion utilise pour déterminer les positions d'arbitrage (positions visant à exploiter les différences de cours pour des expositions identiques ou similaires en termes de placement dans différents marchés).

### Risque de marché :

Les cours et les rendements de bon nombre de titres peuvent évoluer fréquemment et peuvent diminuer compte tenu d'une large variété de facteurs.

Parmi ces facteurs figurent :

- l'actualité politique et économique
- la politique gouvernementale
- les changements de pratiques en termes de technologie et de commerce
- les variations au niveau démographique, culturel, et des populations
- les catastrophes naturelles ou causées par l'homme
- les phénomènes météorologiques et climatiques
- les découvertes scientifiques ou résultant d'investigations
- les coûts et la disponibilité de l'énergie, des matières premières et des ressources naturelles

Les effets du risque de marché peuvent être immédiats ou progressifs, à court ou à long terme, restreints ou vastes.

### **Garantie ou protection :**

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

## DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

## RAPPORT DE GESTION

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### CONTEXTE ECONOMIQUE

La reprise timide en 2021 a été suivie en 2022 par un ralentissement prononcé en Chine à la suite des flambées de Covid 19 et par l'explosion de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui a conduit à une inflation galopante dans toutes les zones du monde. En conséquence, les marchés financiers ont été extrêmement volatils depuis le début de l'année, avec des actifs risqués largement orientés à la baisse. Les banques centrales ont été réactives et ont augmenté leurs taux directeurs afin de lutter contre l'inflation, entraînant dans leurs sillages les taux souverains mondiaux.

La croissance mondiale, dont les projections ont sans cesse été revues à la baisse, a ralenti en 2022 autour de 3%. En 2023, le consensus anticipe un ralentissement de la croissance dans toutes les zones du monde. Les économies avancées ont ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du niveau élevé des prix de l'énergie. En Europe, la récession devrait s'installer avec une projection de croissance négative de -0.1%. Les indicateurs avancés mondiaux sont orientés à la baisse, comme l'illustre le PMI manufacturier mondial dont le dernier chiffre s'établit en territoire de contraction sous la barre des 50. L'inflation, quant à elle, reste très forte dans la plupart des zones géographiques, même si l'on observe des signes d'essoufflement aux Etats-Unis où la désinflation s'est installée. Les niveaux de variations annuelles restent encore très élevés (+6.5 % au mois de décembre après +7.1% en novembre) ; par exemple, la variation annuelle du pétrole pourrait passer négative dès le premier trimestre 2023 et les variations de la composante alimentaire devraient décélérer fortement dans les mois qui viennent. Le marché anticipe d'ailleurs un retour sous les 2.50% d'ici la fin de l'année, alors que la Fed prévoit une inflation au-dessus de 3% au dernier trimestre 2023. Afin de lutter contre cette inflation, la Fed a adopté très rapidement une politique monétaire restrictive en remontant son taux tout au long de l'année, dans une fourchette entre 4.25% et 4.50% aujourd'hui. Le consensus anticipe une hausse supplémentaire de 50 bp, avec un taux terminal autour de 5%. La situation en Europe est quelque peu différente avec une inflation bien plus élevée, autour de 10% en novembre, et qui ne baisserait qu'à un niveau de 3.50% fin 2023, soit encore bien au-dessus de la cible de 2% de la BCE. De plus, les risques en Europe restent à la hausse avec les prix du gaz qui peuvent monter fortement en fonction des températures à venir et du déroulement des approvisionnements. Comme aux Etats-Unis, l'inflation hors énergie et alimentation ne retournera pas à la cible des 2% avant 2024 au mieux.

Lors des dernières réunions de décembre, aussi bien J. Powell que C. Lagarde ont souligné l'importance de ramener l'inflation à 2%, et ce malgré le risque de récession dont l'ampleur et la durée sont difficiles à estimer. Le rythme de hausse des principales banques centrales a diminué ces derniers mois et aujourd'hui le marché anticipe encore, d'ici la fin du premier trimestre 2023, des hausses totales de 50 bp et 125 bp respectivement aux Etats-Unis et en Europe, pour arriver à des taux terminaux légèrement au-delà de 3% en Zone Euro et 5% de l'autre côté de l'Atlantique. En Asie, la Chine a récemment confirmé la réouverture de son économie avec la sortie de sa politique Zéro Covid, ce qui est positif pour la croissance mondiale. En parallèle, le gouvernement a mis en place des plans de relance afin de soutenir les entreprises et les ménages.

### POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Carbon Impact Income - Part I	La Française Carbon Impact Income - Part R
Fonds	-12,43%	-12,95%
Indice	-	-

L'année 2022 est marquée par la guerre en Ukraine suite à l'invasion par la Russie, conflit qui va avoir un impact majeur en termes macroéconomiques sur l'année : le retour d'une inflation beaucoup plus forte qu'anticipé.

La sortie de crise de la pandémie du COVID-19 avait déjà commencé à pousser l'inflation à la hausse, mais la guerre en Ukraine a provoqué un véritable emballement des pressions inflationnistes sur l'année avec l'envolée des prix des matières premières sur le premier semestre.

Ainsi, l'inflation a atteint +10% en rythme annualisé dans la plupart des économies des pays développés.

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

Cette hausse record de l'inflation va pousser les Banques Centrales à adopter des politiques monétaires très restrictives, en montant leurs taux directeurs beaucoup plus fortement qu'anticipé en début d'année et de manière beaucoup plus rapide. La BCE a monté ses taux directeurs de +250 pb, mettant fin à la politique de taux négatif.

Ce choc inflationniste va peser très fortement sur les marchés.

Les trois classes d'actifs sur lesquelles nous investissons affichent des performances négatives sur l'année 2022.

## Performance des marchés (31/12/2021 - 30/12/2022)

- Marché Actions : Indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return : -17.9%
- Marché de Dettes Emergentes : Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR : -20.10%
- Marché du Crédit Haut Rendement : Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR : -13.7%

## Allocation d'actifs au 30 décembre 2022

- Actions : 24%
- Dettes Emergentes : 33%
- Crédit : 33%
- OPCVM monétaires et trésorerie : 10%

En termes d'allocation :

Le delta action a varié entre 30% et 20% :

Nous avons débuté l'année avec une exposition médiane de 30%. Suite à l'invasion de l'Ukraine en février, nous avons réduit l'exposition à 25% puis opéré une réduction supplémentaire pendant l'été face aux craintes d'entrée en récession des économies des pays développés (réduction de l'exposition à 20%). Au cours du quatrième trimestre, nous avons commencé à remonter très graduellement notre exposition à 24%, considérant la baisse des marchés comme une opportunité d'achat.

La sensibilité obligataire a varié entre 3.8 et 2.5 ans :

Notre exposition au Crédit Haut Rendement est restée stable sur l'année, proche de 34% en moyenne. Nous avons conservé nos positions au long de l'année, considérant que la classe d'actifs offrait un socle de rendement très intéressant, proche de 10% au pire de la correction. Sur la Dette Emergente, nous avons adopté un positionnement prudent en début d'année avec une exposition de 28%. Nous avons renforcé nos positions au cours du quatrième trimestre pour profiter des taux de rendement attractifs post correction des marchés.

Notre stratégie de gestion intègre une philosophie d'investissement durable ESG en faveur de la transition énergétique. A ce titre, le fonds affiche en permanence une réduction de l'intensité carbone d'au moins 30% vs son indicateur de référence.

Au 30/12/2022, la part I du fonds réalise une performance négative de -12,43% sur l'année.

## **INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE**

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 31/12/2022

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Societe de gestion
LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	99,94%	La Française Asset Management

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

## EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

### Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
30/06/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact des modifications apportées au fonds maître de droit Luxembourgeois La Française Lux-Carbon Impact Income</li> <li>- A compter du 20 juillet 2022 la fourchette d'exposition au risque de change passera de 10% à 50% de l'actif net</li> <li>- A compter de la date d'entrée en vigueur du prospectus soit le 30 juin 2022 : MSCI world HD devient MSCI World (NDDUWI) pour satisfaire les contraintes du label Modification des diligences à mener avant l'investissement dans des entreprises situées dans les pays de la liste rouge</li> <li>Conformément à la recommandation de l'AFG (règlement européen N° 833/2014), insertion de la mention relative aux investisseurs russes et biélorusses.</li> <li>Précision Règlement SFDR : Ajout de cette phrase : « La société de gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. »</li> <li>Possibilité de souscrire dans la part R via la plateforme IZNES (parts en nominatif)</li> </ul>
01/10/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>La fusion absorption de BNP Paribas Securities Services par sa société mère BNP Paribas SA, prévue le 01 octobre 2022 entraîne un changement de dépositaire, qui sera désormais BNP Paribas SA.</li> </ul>

### Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	214,00	-206 225,38	EUR
Achat	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	86,00	-79 668,68	EUR
Achat	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	38,00	-34 990,02	EUR
Achat	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	28,00	-27 752,20	EUR
Achat	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	21,00	-20 066,55	EUR
Vente	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	-10 292,00	9 954 319,48	EUR
Vente	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	-250,00	234 690,00	EUR
Vente	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	-52,00	56 666,48	EUR
Vente	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	-50,00	47 524,50	EUR
Vente	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	Fonds	-45,00	40 970,70	EUR

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

## Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

## Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/12/2022

<u>Garantie</u>	<u>Montant</u>	<u>Devise</u>	<u>Contrepartie</u>	<u>Type</u>	<u>Sous-jacent</u>
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

## **METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL**

Le fonds applique la méthode Engagement.

## **SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS**

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

### Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

### Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

### Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

## **RETROCESSION SUR FONDS**

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

## **FRAIS DE GESTION VARIABLES**

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

## CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2022 à la société La Française Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif	Total Rému. DADS 2022	Fixe	%fixe	Variable 2022	Nb bénéficiaires variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
95	8 688 312,37	5 859 334,71	67,44%	2 828 977,66	76	32,56%	717 018,57	3 467 203,20

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 KEUR.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

### Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

## Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds n'est pas éligible au PEA / PEA PME

## Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

## DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.

A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.

Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

## INFORMATIONS SPECIFIQUES

### Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

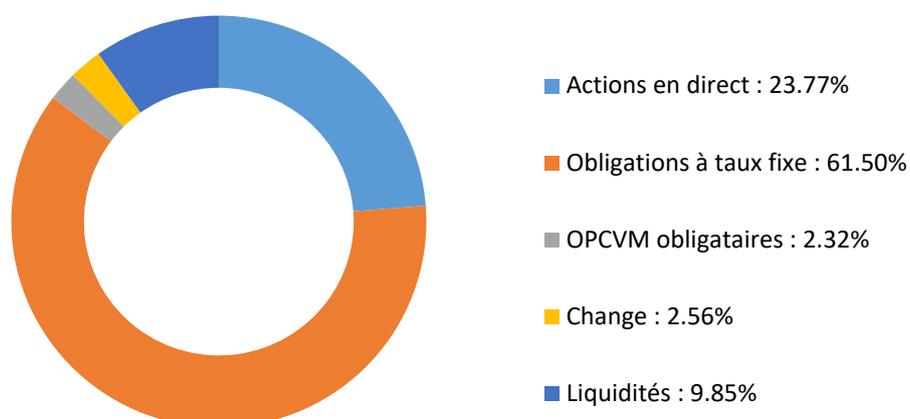
### Nourriciers

Les frais s'élèvent à 1,74%.

## OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

## Structure du portefeuille en % de l'actif net



*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs*

**Document non audité par le Commissaire aux Comptes.**

## ANNEXE 1 : INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: La Française  
Carbon Impact Income

Identifiant d'entité juridique:  
9695009GURB6IOBKTW92

### Objectif d'investissement durable

#### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: 46.8%\*

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0.0%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de N/A d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

\*Le fonds a été reclassifié en article 8 au sens de SFDR le 02/01/2023.

Les mesures d'exclusion, qu'elles soient sur la politique d'exclusion groupe ou sur le seuil de sélectivité ESG de 20% ont été respectées sur la période.

Le seuil de sélectivité de 20% de l'univers d'investissement promeut un investissement dans les entreprises qui ont les meilleures pratiques environnementales et/ou sociales.

De plus, l'analyse d'impact carbone propriétaire a exclu les entreprises et états considérés comme retardataires sur la transition énergétique.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30/12/2022, le score ESG du portefeuille était de 6,04 face à 5,70 pour son univers. Le score E était de 5,68 et S de 6,01.

Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) était de 171,52 face à 394 pour son univers.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (31/12/2022).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Conformément à l'Article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil), la société de gestion LFAM s'assure que les investissements durables sélectionnés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. A cet effet, LFAM :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les Principales Incidences Négatives définies par l'UE,
- Applique sa politique d'exclusion,
- Exclut les titres étant l'objet d'une controverse majeure.

### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La société de gestion LFAM calcule l'ensemble des indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives.

### Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La sélection des principales incidences négatives, également retenues pour évaluer le DNSH, intègre un test de conformité "aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme" fourni par notre abonnement à la plateforme de données ISS (UNGCOECD Guidelines Violation).



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société de gestion LFAM calcule l'ensemble des indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: N/A



Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Indonesia eur 3,75% 14/06/2028	Etat	3,50%	Emergents
K SAUDI 3,25% 22/10/2030	Etat	3,16%	Emergents
COLOMBIA 7,38% 18/09/2037	Etat	2,38%	Emergents
La Française Rendement Global 2028 Plus	High Yield	2,20%	Monde
MEXICAN 2,66% 24/05/2031	Etat	2,14%	Emergents



# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

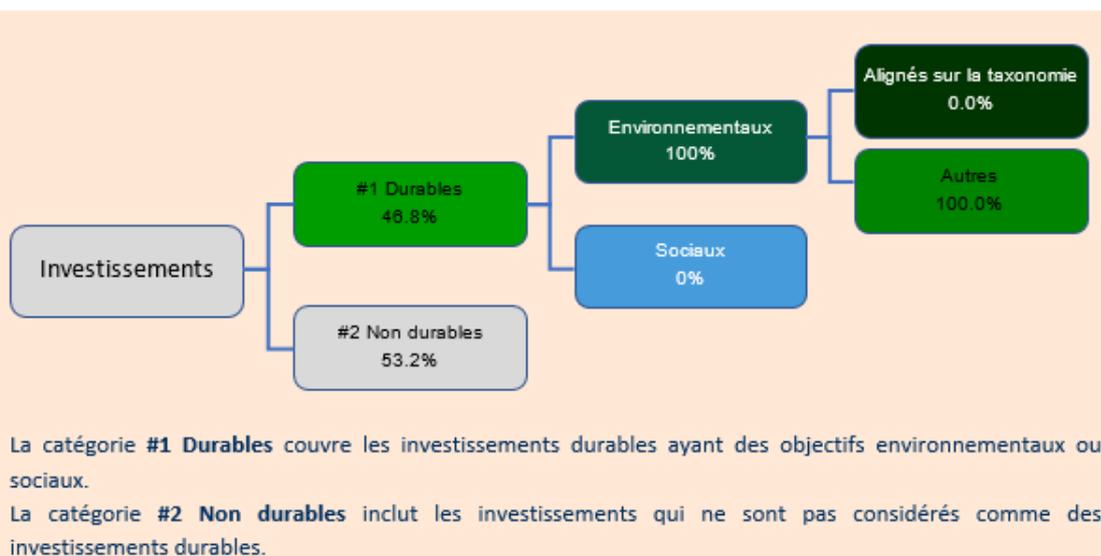
### Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques (supérieurs à 10% du portefeuille en poids moyens) sont :

- Banques (26,17%)
- Commerces et services aux professionnels (19,65%)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2025.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

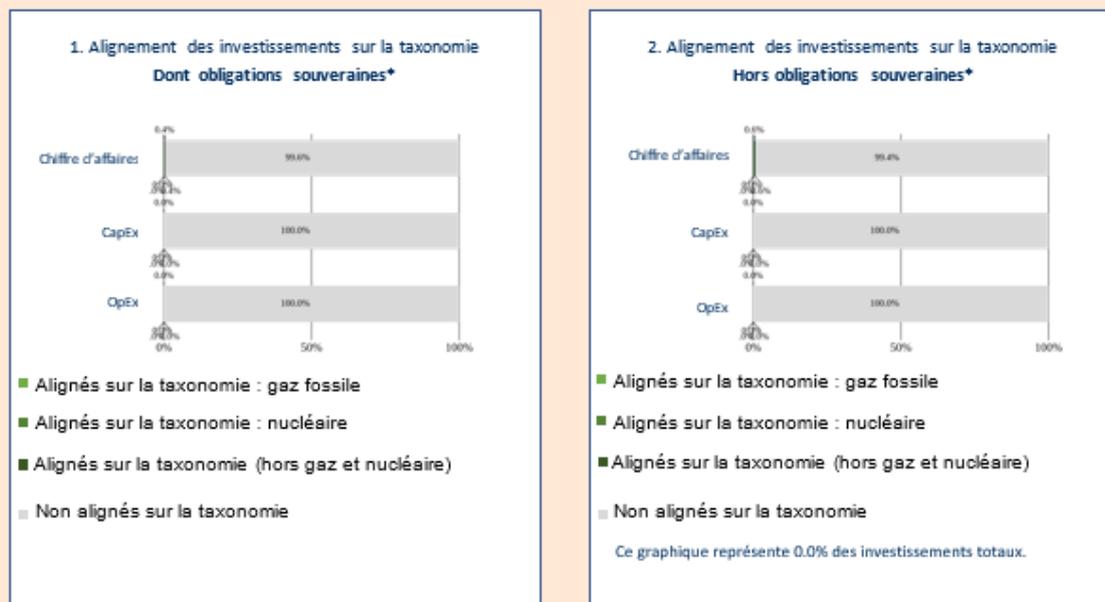
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

## Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : 1,94%

% alignement activités transitoires : 2,68%

## Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (31/12/2022).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Cette stratégie a une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés à Taxonomie de l'UE de 0%.

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 30%. Ceci s'explique par le choix de sociétés en transition vers un alignement taxonomie de leurs activités ou par des activités non directement capturées par la taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle



était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "non durables" comprend les outils de gestion de liquidités et les dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.

Au 31/12/2022, il y avait 9.58% de liquidités.

Les dérivés représentaient 6.19% du fonds.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement nous intégrons systématiquement leur performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec les entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.



**Quelles a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable. L'OPC n'a pas d'indicateur de référence. Il est géré activement et de manière discrétionnaire.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Performances annuelles

La Française Carbon Impact Income Part I

Fonds -12,43%

Indice -

La Française Carbon Impact Income Part R

Fonds -12,95%

Indice -

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

## ANNEXE 2 : RAPPORT DE GESTION DU FONDS MAITRE

### SICAV LA FRANCAISE LUX

Fonds type UCITS  
EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

#### PERFORMANCES

Nom du compartiment	ISIN	Part du compartiment	Perf 2022
BEOBANK FUNDS – BEOBANK Balanced Strategy Fund	LU2098169621	BEOBANK FUNDS – BEOBANK Balanced Strategy Fund - Classe A	-10,63%
BEOBANK FUNDS – BEOBANK Balanced Strategy Fund	LU2098169548	BEOBANK FUNDS – BEOBANK Balanced Strategy Fund - Classe B	-10,63%
BEOBANK FUNDS - Beobank Conservative Strategy Fund	LU2098169977	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Conservative Strategy Fund - Classe A	-7,41%
BEOBANK FUNDS - Beobank Conservative Strategy Fund	LU2098169894	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Conservative Strategy Fund - Classe B	-7,41%
BEOBANK FUNDS - Beobank Defensive Strategy Fund	LU2098170124	BEOBANK FUNDS - Beobank Defensive Strategy Fund - Classe A	-9,29%
BEOBANK FUNDS - Beobank Defensive Strategy Fund	LU2098170041	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Defensive Strategy Fund - Classe B	-9,29%
BEOBANK FUNDS - Beobank Growth Strategy Fund	LU2098170637	BEOBANK FUNDS - Beobank Growth Strategy Fund - Classe A	-12,10%
BEOBANK FUNDS - Beobank Growth Strategy Fund	LU2098170553	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Growth Strategy Fund - Classe B	-12,10%
BEOBANK FUNDS - LA FRANCAISE Core Fund	LU0969329449	BEOBANK FUNDS - LA FRANCAISE Core Fund - Classe Beobank A	-14,90%
BEOBANK FUNDS - LA FRANCAISE Core Fund	LU0969330967	BEOBANK FUNDS - LA FRANCAISE Core Fund - Classe Beobank B	-14,89%
BEOBANK FUNDS - LA FRANCAISE Core Fund	LU1927748704	BEOBANK FUNDS - LA FRANCAISE Core Fund - Classe C	-14,80%
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity	LU0611874305	JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe GP USD)	-25,37%
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity	LU0611874057	JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe I EUR-HEDGED)	-27,26%
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity	LU0611874131	JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe I USD)	-25,34%
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity	LU0611874487	JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe P EUR-HEDGED)	-27,70%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0421713362	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe GP EUR-HEDGED)	-30,52%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0415808285	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe GP USD)	-28,62%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0547182096	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe I EUR-HEDGED)	-30,50%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0438073230	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe I USD))	-28,59%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0611873836	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe P EUR-HEDGED)	-30,91%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0611873919	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe P USD)	-29,11%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	-11,93%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1523323860	La Française LUX – Carbon Impact Income - R (C) EUR	-13,15%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1190462116	La Française LUX – Carbon Impact Income - R (D) EUR	-13,06%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1744646693	La Française LUX – Carbon Impact Income - T (C) EUR	-12,67%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	-7,18%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970531975	La Française LUX - Euro Inflation - I (C) EUR	-7,98%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970531629	La Française LUX - Euro Inflation - R (C) EUR	-8,17%
La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	LU0255990045	La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	-13,74%
La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	LU0933497413	La Française LUX - GTS Réactif - I (C) EUR	-13,31%
La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	LU0814517024	La Française LUX - GTS Réactif - R (C) EUR	-14,45%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	-15,01%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0414216654	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - I (C) EUR	-15,86%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0414216498	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - R (C) EUR	-16,43%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1523323605	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class I EUR	-17,30%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1190462629	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class I USD	-22,38%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1744646933	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class R C EUR	-17,87%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1190462546	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class S EUR	-17,02%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1744646859	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class TC EUR	-17,33%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU2346523546	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class Z EUR	-16,80%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1940079145	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (C) EUR H	-9,49%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1585407973	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (C) USD	-7,52%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1585408435	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (D) USD	-7,52%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1916458802	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class R C EUR H	-10,03%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532601	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - F (C) EUR	-9,98%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532437	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - I (C) EUR	-10,51%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1383696090	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - Part I (C) CHF H	-10,86%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1744646420	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - Part T (D) EUR	-10,55%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532353	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - R (C) EUR	-11,03%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1676204180	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - R (D) EUR	-11,05%

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

## VALUE AT RISK (VAR)

Name of the Sub-Funds	Market Risk Calculation Method	Lowest VaR	Highest VaR	Average VaR
La Française LUX - Euro Inflation	Absolute VaR	-3.14%	-9.11%	-6.87%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	Absolute VaR	-1.51%	-3.14%	-2.34%
La Française LUX - Carbon Impact Income	Absolute VaR	-5.58%	-10.73%	-6.97%

## LEVERAGE

Name of the Sub-Funds	Leverage Calculation Methodology	Maximum expected level of leverage	Minimum realized level of leverage	Maximum Realized level of leverage	Realised average level of leverage
La Française LUX - Euro Inflation	Sum of Notionals	500%	0.0%	126.3%	22.0%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	Sum of Notionals	500%	31.2%	323.7%	128.2%
La Française LUX - Carbon Impact Income	Sum of Notionals	500%	50.7%	269.4%	86.2%

## SFT REGULATION

Les fonds n'ont pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice, à l'exception du fonds LA FRANCAISE LUX – MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES (cf. ci-dessous).

LA FRANCAISE LUX – MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES :

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS  
REGLEMENT SFTR  
En devise de comptabilité de l'OPC

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
<b>1. Informations générales</b>					
1.1.	Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie (en % des actifs nets).				
	Actifs prêtés	-			
	Actifs pouvant être prêtés	107 245 375,47			
	% des actifs pouvant être prêtés	0,00%			
1.2.	Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif.				
	Valeur absolue		100 200,00		
	% des actifs sous gestion	0,00%	0,08%		
<b>2. Données sur la concentration</b>					
2.1.	Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs).				
			100% des garanties reçues en collatéral cash		
2.2.	Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).				
	Dénomination 1		JP MORGAN		
	Montant 1	-	100 200,00		
<b>3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes</b>					
3.1.	<b>Type et qualité des garanties</b>				
	Type				
	Actions				
	obligations	-			
	OPC				
	TCN				
	Cash		100 200,00		
	Rating ou littéraire				
3.2.	<b>Échéance de la garantie</b>				
	moins d'1 jour				
	1 jour à 1 semaine				
	1 semaine à 1 mois				
	1 à 3 mois				
	3 mois à 1 an				
	plus d'1 an				
	ouvertes		x		
3.3.	<b>Monnaie de la garantie</b>				
	Monnaie 1		EUR		
	Monnaie 2		USD		
	Monnaie 3				
3.4.	<b>Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global</b>				
	moins d'1 jour				
	1 jour à 1 semaine				
	1 semaine à 1 mois				
	1 à 3 mois				
	3 mois à 1 an				
	plus d'1 an				
	ouvertes	-	100 200,00		
3.5.	<b>Pays où sont établies les contreparties</b>				
	Pays 1	France	Allemagne		
	Pays 2		France		
	...				
	Pays X				
3.6.	<b>Règlement et compensation</b>				
	Tri-parties				
	Contrepartie centrale				
	Bilatéraux	-	100 200,00		
<b>4. Données sur la réutilisation des garanties (collatéral)</b>					
	Maximal autorisé (%)		100%		
	Montant effectif (%)		0%		
	Revenus sur garanties espèces Eonia		-		
<b>5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global</b>					
	Nombre de dépositaires		1		
	Dépositaire 1		BNP LUX		
<b>6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global</b>					
	Comptes séparés (%)	100		100	
	Comptes groupés (%)				
	Autres comptes (%)			-	
<b>7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global</b>					
7.1.	<b>Revenus</b>				
	OPC (valeur absolue)		3243,37		
	OPC (% des revenus globaux)	100	100		
	Gestionnaire (valeur absolue)		-		
	Gestionnaire (% des revenus globaux)		-		
	Tiers (valeur absolue)		-		
	Tiers (% des revenus globaux)		-		
7.2.	<b>Coûts</b>				
	OPC (valeur absolue)				
	OPC (% des revenus globaux)				
	Gestionnaire (valeur absolue)		-		
	Gestionnaire (% des revenus globaux)		-		
	Tiers (valeur absolue)		-		
	Tiers (% des revenus globaux)		-		

# LA FRANÇAISE CARBON IMPACT INCOME

## POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties ainsi :

La Française Asset Management	
Actifs gérés	10 109 271 759€
Effectif	95 personnes
Rémunération totale	8 688 312,37€
Rémunération fixe	5 859 334,71€
Rémunération variable	2 828 977,66€
Cadres dirigeants	717 018,57€
Preneurs de risques	3 467 203,20€

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 KEUR.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

### Informations sur la rémunération de la société de gestion déléguée

Cette information ne comprend pas la rémunération des employés des entités auxquelles la société de gestion a délégué les fonctions de gestion de portefeuille.

**SICAV La Française LUX –Carbon Impact Income**

**Fonds type UCITS**

**EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

## POLITIQUE DE GESTION DU COMPARTIMENT

L'année 2022 est marquée par la guerre en Ukraine suite à l'invasion par la Russie, conflit qui va avoir un impact majeur en termes macro-économiques sur l'année : le retour d'une inflation beaucoup plus forte qu'anticipé.

La sortie de crise de la pandémie du COVID-19 avait déjà commencé à pousser l'inflation à la hausse, mais la guerre en Ukraine a provoqué un véritable emballement des pressions inflationnistes sur l'année avec l'envolée des prix des matières premières sur le premier semestre.

Ainsi, l'inflation a atteint +10% en rythme annualisé dans la plupart des économies des pays développés.

Cette hausse record de l'inflation va pousser les Banques Centrales à adopter des politiques monétaires très restrictives, en montant leurs taux directeurs beaucoup plus fortement qu'anticipé en début d'année et de manière beaucoup plus rapide. La BCE a monté ses taux directeurs de +250 ppb, mettant fin à la politique de taux négatif.

Ce choc inflationniste va peser très fortement sur les marchés.

Les trois classes d'actifs sur lesquelles nous investissons affichent des performances négatives sur l'année 2022.

### Performance des marchés (31/12/2021 - 30/12/2022)

- Marché Actions : Indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return : -17.9%
- Marché de Dettes Emergentes : Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR : -20.10%
- Marché du Crédit Haut Rendement : Indice ICE BofA Global High Yield Index Total Return hedged in EUR : -13.7%

### Allocation d'actifs au 30 décembre 2022

- Actions : 24%
- Dettes Emergentes : 33%
- Crédit : 33%
- OPCVM monétaires et trésorerie : 10%

En termes d'allocation :

Le delta action a varié entre 30% et 20% :

Nous avons débuté l'année avec une exposition médiane de 30%. Suite à l'invasion de l'Ukraine en février, nous avons réduit l'exposition à 25% puis opéré une réduction supplémentaire pendant l'été face aux craintes d'entrée en récession des économies des pays développés (réduction de l'exposition à 20%). Au cours du quatrième trimestre, nous avons commencé à remonter très graduellement notre exposition à 24%, considérant la baisse des marchés comme une opportunité d'achat.

La sensibilité obligataire a varié entre 3.8 et 2.5 ans :

- Notre exposition au Crédit Haut Rendement est restée stable sur l'année, proche de 34% en moyenne. Nous avons conservé nos positions au long de l'année, considérant que la classe d'actifs offrait un socle de rendement très intéressant, proche de 10% au pire de la correction.
- Sur la Dette Emergente, nous avons adopté un positionnement prudent en début d'année avec une exposition de 28%. Nous avons renforcé nos positions au cours du quatrième trimestre pour profiter des taux de rendement attractifs post correction des marchés.

Notre stratégie de gestion intègre une philosophie d'investissement durable ESG en faveur de la transition énergétique. A ce titre, le fonds affiche en permanence une réduction de l'intensité carbone d'au moins 30% vs son indicateur de référence.

**Comptes annuels**  
**« audités par le Commissaire aux Comptes »**

---



**LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
NOURRICIER  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT  
128 boulevard Raspail  
75006 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

## Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>5,736,068.53</b>	<b>18,277,095.60</b>
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>5,736,068.53</b>	<b>18,277,095.60</b>
OPC Maitre	5,736,068.53	18,277,095.60
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>2,441.76</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	2,441.76
<b>Comptes financiers</b>	<b>45,670.86</b>	<b>35,060.82</b>
Liquidités	45,670.86	35,060.82
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5,781,739.39</b>	<b>18,314,598.18</b>

## Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	5,914,716.97	18,353,847.79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-122,667.18	63,034.02
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-52,604.40	-135,546.95
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	5,739,445.39	18,281,334.86
<b>Instruments financiers</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	42,294.00	33,263.32
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	42,294.00	33,263.32
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	5,781,739.39	18,314,598.18

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	40.76	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>40.76</b>	<b>-</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-134.44	-183.72
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-134.44</b>	<b>-183.72</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>-93.68</b>	<b>-183.72</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-127,501.54</b>	<b>-137,367.68</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-127,595.22</b>	<b>-137,551.40</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>74,990.82</b>	<b>2,004.45</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-52,604.40</b>	<b>-135,546.95</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

### Frais de gestion financière

- 0,562% TTC maximum pour la part I.
- 1,162% TTC maximum pour la part R.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,238 % taux maximum sur la base de l'actif net pour les parts I et R

### Frais de recherche

Néant

### Commission de surperformance

Néant

### Rétrocession de frais de gestion

Néant

### Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## **Affectation des résultats réalisés**

Capitalisation pour la part I.  
Capitalisation pour la part R.

## **Affectation des plus-values nettes réalisées**

Capitalisation pour la part I.  
Capitalisation pour la part R.

## **Changements affectant le fonds**

Néant.

## Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	18,281,334.86	18,341,187.79
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	414,645.06	349,754.30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-10,744,792.14	-802,269.66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10,268.30	63,643.52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-374,553.40	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :</b>	<b>-1,719,862.07</b>	<b>466,570.31</b>
Différence d'estimation exercice N	-242,821.22	1,477,040.85
Différence d'estimation exercice N-1	-1,477,040.85	-1,010,470.54
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-127,595.22	-137,551.40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>5,739,445.39</b>	<b>18,281,334.86</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	5,736,068.53
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	21.89337	
Nombre de titres rachetés	932.77203	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	170.54386	
Nombre de titres rachetés	295.89012	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	109,955.96	0.77
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	17,545.58	1.37
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	42,294.00
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>42,294.00</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
OPC Maitre	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 30 Décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-35,441.79	-115,439.91
<b>Total</b>	<b>-35,441.79</b>	<b>-115,439.91</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-35,441.79	-115,439.91
<b>Total</b>	<b>-35,441.79</b>	<b>-115,439.91</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-96,411.87	57,649.61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-96,411.87</b>	<b>57,649.61</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-96,411.87	57,649.61
<b>Total</b>	<b>-96,411.87</b>	<b>57,649.61</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-17,162.61	-20,107.04
<b>Total</b>	<b>-17,162.61</b>	<b>-20,107.04</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-17,162.61	-20,107.04
<b>Total</b>	<b>-17,162.61</b>	<b>-20,107.04</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-26,255.31	5,384.41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-26,255.31</b>	<b>5,384.41</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-26,255.31	5,384.41
<b>Total</b>	<b>-26,255.31</b>	<b>5,384.41</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	11,307.00	11,865.75	12,429.36	12,704.62	<b>11,125.63</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	14,630.16	14,530.41	16,667.77	16,724.01	<b>4,511.37</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1,293.90193	1,224.56678	1,340.99972	1,316.37161	<b>405.49295</b>

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-714.80	-61.65	-474.34	43.79	<b>-237.76</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-66.08	-172.83	-50.98	-87.69	<b>-87.40</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# LA FRANCAISE CARBON IMPACT INCOME

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,060.38	1,106.15	1,150.60	1,169.05	<b>1,017.64</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	3,164.84	2,569.53	1,673.41	1,557.32	<b>1,228.08</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	2,984.61467	2,322.93031	1,454.37780	1,332.12626	<b>1,206.78000</b>

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-67.15	-5.77	-44.01	4.04	<b>-21.75</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-14.84	-22.75	-12.37	-15.09	<b>-14.22</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Titres d'OPC</b>				<b>5,736,068.53</b>	<b>99.94</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>5,736,068.53</b>	<b>99.94</b>
LA FRANCAISE LUX CARBON IMPACT INCOM FEC	5,982.3	958.84	EUR	5,736,068.53	99.94
<b>Créances</b>				-	-
<b>Dettes</b>				<b>-42,294.00</b>	<b>-0.74</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>45,670.86</b>	<b>0.80</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>5,739,445.39</b>	<b>100.00</b>